

ICC-01/05-01/08-82-Anx19 22-09-2009 1/2 IO PT

En application de la Décision ICC-01/05-01/08-528, en date du 18-09-2009, cette annexe est reclassifiée "Public"

ANNEX 19

ICC-01/05-01/08-82-Anx19 22-09-2009 2/2 IO-PT

En application de la Décision ICC-01/05-01/08-528, en date du 18-09-2009, cette annexe est reclassifiée "Public"



JEAN-PIERRE BEMBA, PRÉSIDENT DU MLC

François Bozizé ayant confirmé la plainte de Bangui devant la CPI JP Bemba entre le marteau et l'enclume

Kinshasa 28/08/2007 / Politique

Le président centrafricain, François Bozizé qui vient de séjourner à Kinshasa, a confirmé devant la presse le maintien de la plainte du gouvernement de son pays contre l'ancien-vice président de la République Jean-Pierre Bemba devant la Cour Pénale internationale. Le président centrafricain, François Bozizé a séjourné brièvement à Kinshasa, en milieu de semaine dernière. Après avoir conféré avec son homologue congolais, Joseph Kabila, il a surpris tout le monde en jetant ce qui apparaît désormais comme un nouveau pavé dans la mare. Le numéro un centrafricain a en effet confirmé le maintien de la plainte du gouvernement de son pays contre l'ancien vice-président congolais Jean-Pierre Bemba devant la Cour Pénale Internationale.

La République Centrafricaine, a-t-il indiqué, attend impatiemment que la juridiction précitée puisse interpellier le patron du Mouvement de Libération du Congo (MLC), dans sa version politico-militaire, au sujet des pillages, viols, tueries et autres violations des droits de l'homme perpétrés par ses troupes en 2002 à Bangui. On se souvient qu'à l'époque, l'armée du MLC était intervenue à Bangui pour sauver le régime de l'ex-président Ange Patassé de l'offensive de son renversement menée par les ex-rebelles sous le commandement de Bozizé.

La parenthèse de la transition

Après la chute du régime Patassé et l'arrivée au pouvoir de François Bozizé, beaucoup d'encre et de salive avait coulé autour de la responsabilité de Jean- Pierre Bemba dans les événements de Bangui. La plainte officielle des autorités centrafricaines, croisée avec celles d'organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme en Afrique et en dehors du continent, semblaient compliquer sa situation de futur justiciable de la Cour Pénale Internationale.

En guise de réplique aux accusations à sa charge, le « Chairman » affirmait haut et fort que ce sont les auteurs des pillages, viols et violations des droits de l'homme à Bangui qui devaient répondre de leurs actes. Pour sa part, il n'avait donné aucune consigne de pillage ou massacre, la présence de ses troupes en territoire Centrafricain ayant été dictée par la demande d'appui militaire lui lancée par son « Papa », le président Ange Patassé. Il attendait dès lors de la CPI l'identification des concernés, afin qu'il puisse les livrer à la justice internationale.

Puis, tout s'est tassé avec l'ouverture, en juin 2003, de la parenthèse de la transition en République Démocratique du Congo, sous la célèbre formule du 1+4 (un président et quatre vice-présidents) et la mise sur pied d'institutions politiques ayant pour principaux animateurs les délégués l'ex-gouvernement de Kinshasa, d'anciennes rébellions et de la Société Civile. Couvert par son immunité politique, Jean-Pierre Bemba a coulé, pendant plus de trois ans, des journées tranquilles à la vice-présidence chargée de la Commission Economique et Financière (Ecofin).

Mais, la menace d'un rebondissement de son dossier judiciaire demeurait permanente, tant la CPI ne cessait de souligner, à travers ses communiqués, qu'elle ne tolérerait pas l'impunité des seigneurs de guerre africains ou congolais coupables de crimes de guerre et crimes contre l'humanité compte tenu de l'imprescriptibilité de ce genre de délits. Elle renchérissait que les immunités politiques, titres ou grades militaires n'exonéraient aucun criminel de la période de conflit de ses actes.

(Ern.)

Le Phare